



Municipalité de Crassier

Au Conseil communal

Préavis no 19/2019

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES EXERCICE 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles :

- 93 a) à g) de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, mis à jour le 1^{er} juillet 2013,
- 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 mis à jour le 1^{er} avril 2004,
- 94 du Règlement du Conseil communal du 11 juillet 2016,

nous vous présentons ci-après le rapport de gestion de la Municipalité et les comptes de l'exercice 2018 que nous soumettons à votre approbation.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre Commune durant l'année 2018.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil communal

Le Conseil communal a tenu 4 séances durant l'année 2018 sous la présidence de M. Pascal Contegat. Il s'est prononcé sur 5 préavis municipaux.

Municipalité

La Municipalité a tenu 42 séances durant l'exercice 2018.

Visite annuelle du Préfet

La tenue de l'administration communale n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière, suite à l'inspection de Madame le Préfet Chantal Turin, le 7 novembre 2018.

Délégation de compétence du Conseil communal à la Municipalité

Durant l'exercice 2018, la Municipalité n'a usé d'aucune compétence déléguée par le Conseil communal au début de la législature 2016/2021.

FINANCES

Conformément à l'art. 35b du Règlement sur la comptabilité des Communes, la Municipalité a mandaté le réviseur externe Fiprom SA pour vérifier les comptes de fonctionnement et le bilan 2018. Le rapport du vérificateur a été remis à la Commission de gestion du Conseil communal. Il est annexé au présent préavis.

Suivi des observations et remarques des années précédentes

Par la Commission de Gestion:

Le rapport de la Commission de Gestion concernant l'exercice 2017 ne comportait aucune remarque ou modification que la Municipalité aurait dû reporter ou exécuter pour l'exercice 2018.

Par le réviseur externe:

Le rapport du réviseur externe concernant l'exercice 2018 mentionne que lors de son contrôle, il n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes au règlement sur la comptabilité des communes. (NAS 910)

Comptes 2018

Ci-après, quelques commentaires généraux sur l'exercice écoulé. Des commentaires plus détaillés pour les postes nécessitant des explications ont été insérés (en bleu) avec les comptes. Les comparaisons en % indiquent la progression ou la diminution entre les comptes 2017 et 2018.

Les revenus de la Commune totalisent CHF 7'609'983,00 contre des charges de CHF 7'564'500,05 faisant ressortir un excédent de revenu de CHF 45'482,95 après amortissements et prélèvements ou attributions aux fonds de réserve affectés, alors que le budget 2018 prévoyait un excédent de charges de CHF 29'340,-.

Le résultat effectif de l'exercice 2018 épuré¹ se solde par un excédent de charges de CHF 771,47.

Le bilan totalise CHF 11'546'242,84 à comparer à 2017 CHF 11'058'358,18.

L'amortissement obligatoire 2018 s'élève à CHF 235'435,-.

Les emprunts bancaires ont diminué de CHF 345'000,- pour se situer à CHF 6'800'000,-.

Résultats 2018²

N° Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Administration Générale	609'768	95'301	596'635	78'550	587'294	100'666
2	Finances	2'164'896	5'911'165	1'672'572	5'642'394	2'037'179	6'416'325
3	Domaines et bâtiments	514'210	726'455	457'705	634'044	682'749	780'687
4	Travaux	619'051	293'592	675'885	303'620	939'743	426'560
5	Instruction publique	966'781	55'939	1'021'400	15'200	934'204	9'245
6	Police	360'048	44'903	365'060	43'110	360'506	50'835
7	Sécurité sociale	2'329'743	482'625	2'207'001	250'000	2'490'456	390'870
	Excédent	7'564'500	7'609'983	6'996'258	5'738'228	8'032'133	8'175'190
			45'482.95	29'340			143'056.43

¹ Pour le résultat épuré on ne tient pas compte des imputations internes

² Montant arrondi, sauf le résultat

Revenus

Impôts

On constate une diminution de CHF 566'914,63 de revenu par rapport aux comptes 2017 sur l'ensemble des impôts, y compris les impôts conjoncturels (dits aléatoires).

La part des taxations antérieures représente CHF 496'097,-.

N'oublions pas que 30% de l'impôt sur les frontaliers, 50% sur les droits de mutation, 50% sur les successions et donations et 50% sur l'impôt sur les gains immobiliers seront reportés sur la facture sociale.

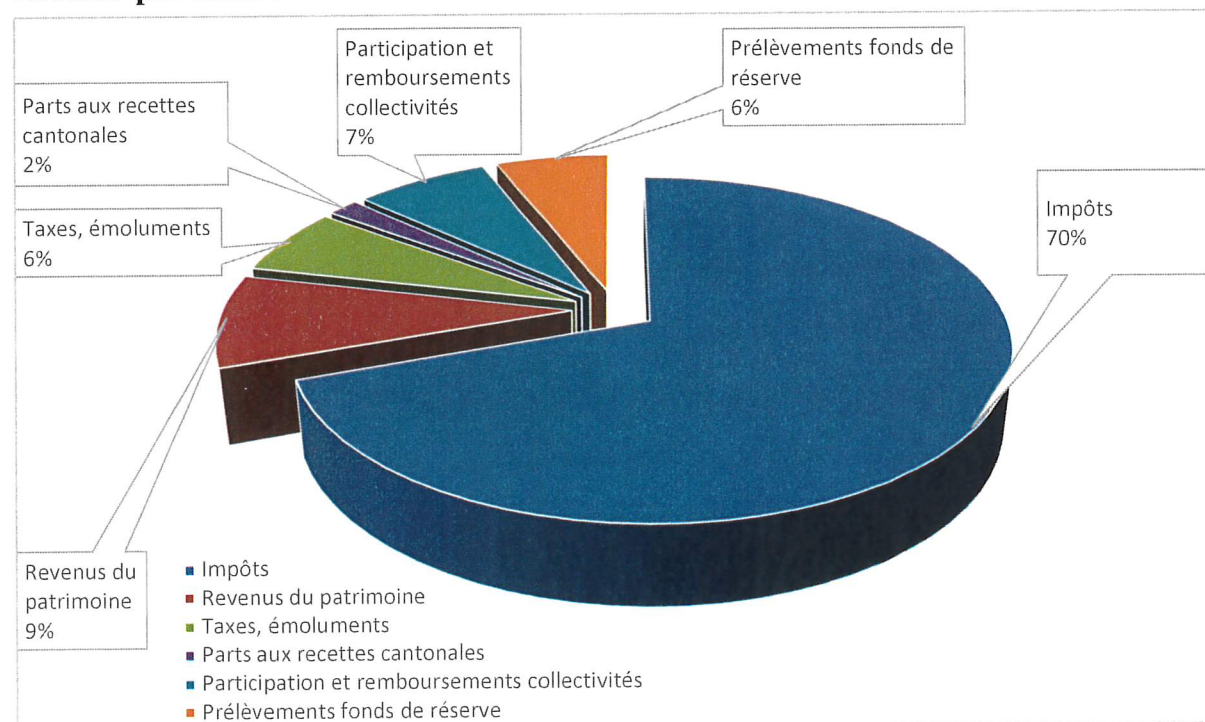
Les principales recettes communales sont toujours générées par les rentrées fiscales qui représentent 70% des recettes communales et les revenus du patrimoine pour 9%.

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Revenu impôts	5'177'756	5'271'600	5'744'670

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Revenu financier	423'951	403'870	412'140

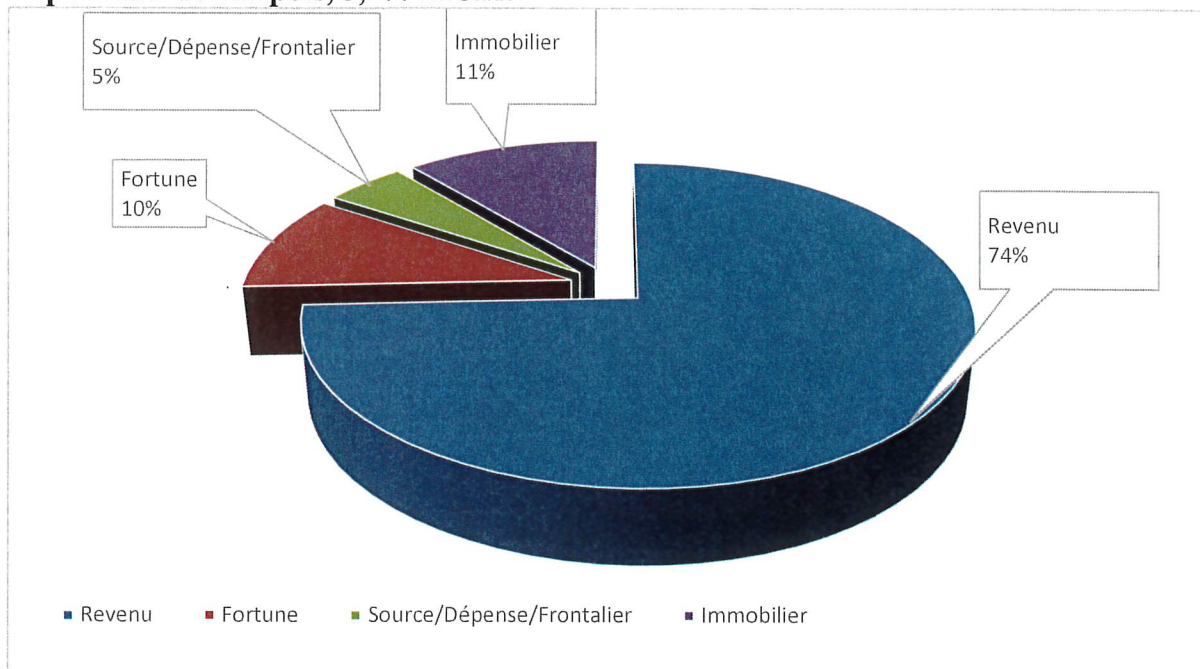
	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Revenu administratif	15'840	13'000	15'840

Revenus par nature³

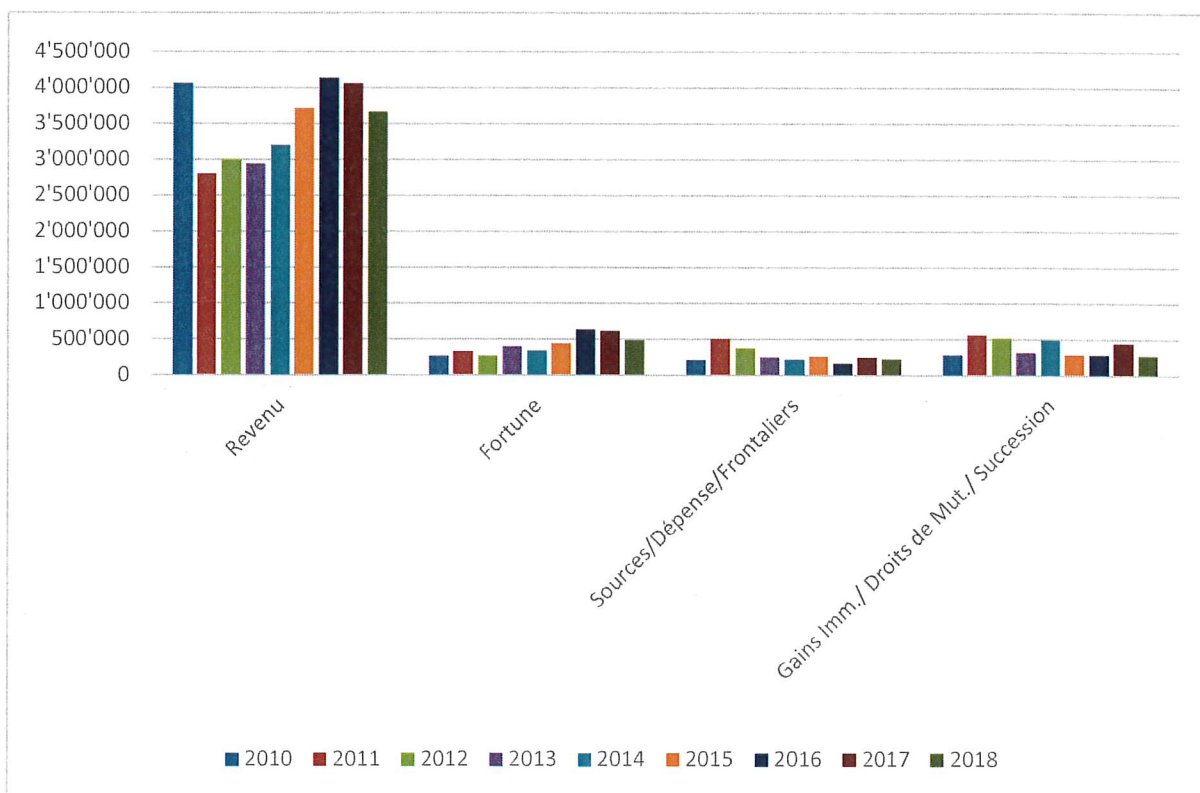


³ Les revenus par rubrique inférieures à 1% n'apparaissent pas

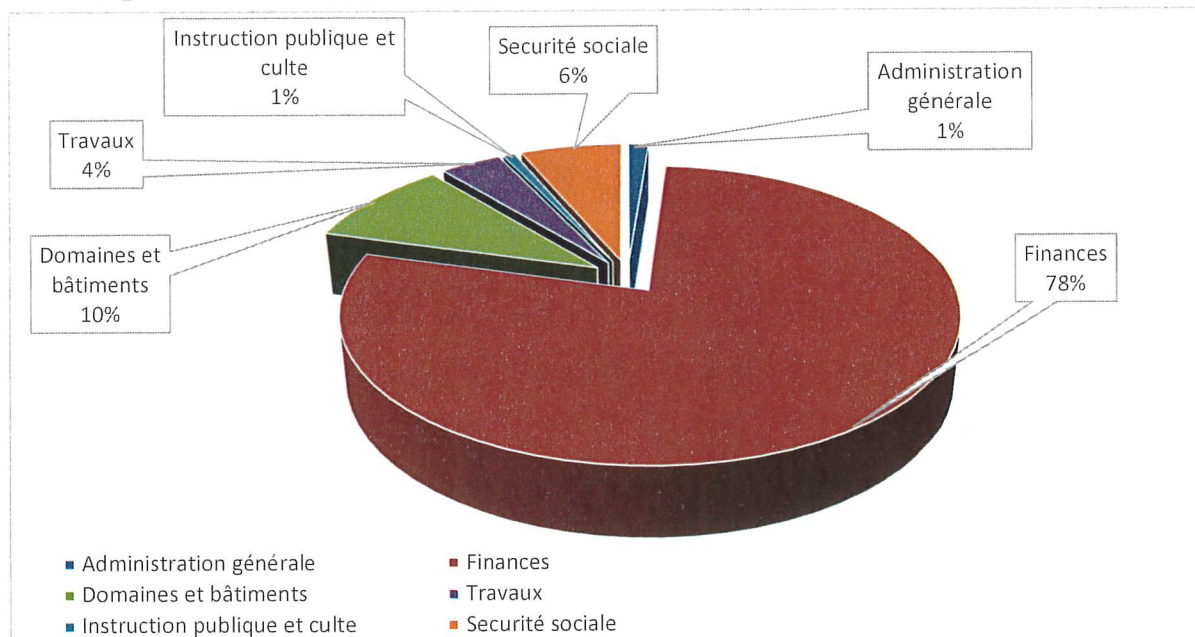
Répartition de l'impôts, 5,177 MCHF



Evolution des rentrées fiscales entre 2010 et 2018



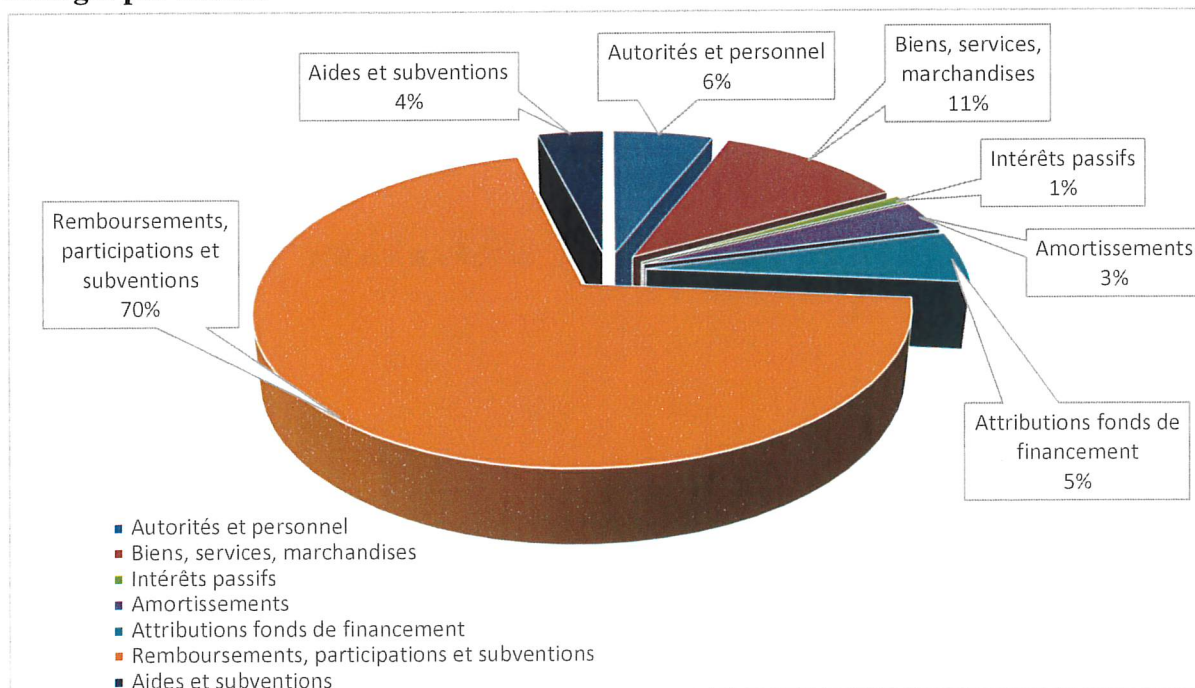
Revenus par service⁴



Charges

Les charges directement dépendantes de l'action de la Municipalité font systématiquement l'objet d'une attention particulière. Elles représentent 30% des dépenses.

Charges par nature



⁴ Les revenus par rubrique inférieures à 1% n'apparaissent pas.

Les principales charges des associations intercommunales et de l'Etat de Vaud sont résumées ci-dessous.

Cette année, le Canton nous a fourni pour la facture sociale un décompte provisoire en avril; de ce fait nous pouvons faire les corrections nécessaires directement dans l'année en cours.

Péréquation⁵

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Péréquation	1'261'001	1'334'588	1'288'334

Association intercommunale Asse et Boiron

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Aide pour le sports	95'697	76'100	85'547

Instruction publique

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Primaire / 107 élèves	591'655	665'500	473'245
Secondaire /47 élèves	306'091	323'500	436'790

Police⁶

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Police cantonale	193'852	204'973	196'874

SDIS

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Nyon-Dôle	44'584	47'800	39'347

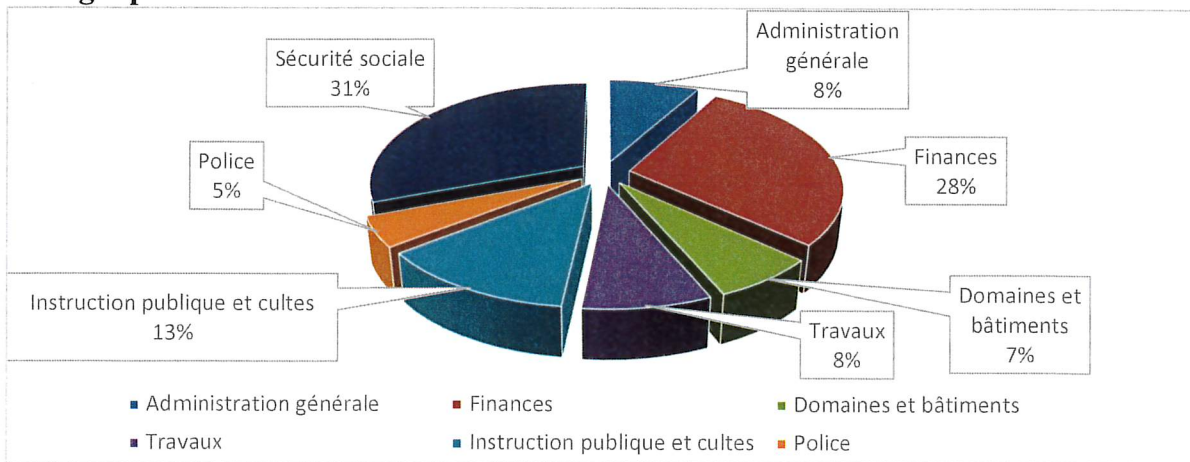
Sécurité sociale

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
AVASAD	110'168	114'600	106'113
AEE – réseau	182'081	294'500	128'945

Facture sociale⁷

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Facture sociale	1'529'110	1'759'051	1'838'409

Charges par services



⁵ Selon décompte provisoire du 12 avril du Service des communes et du logement (SCL) et non des comptes

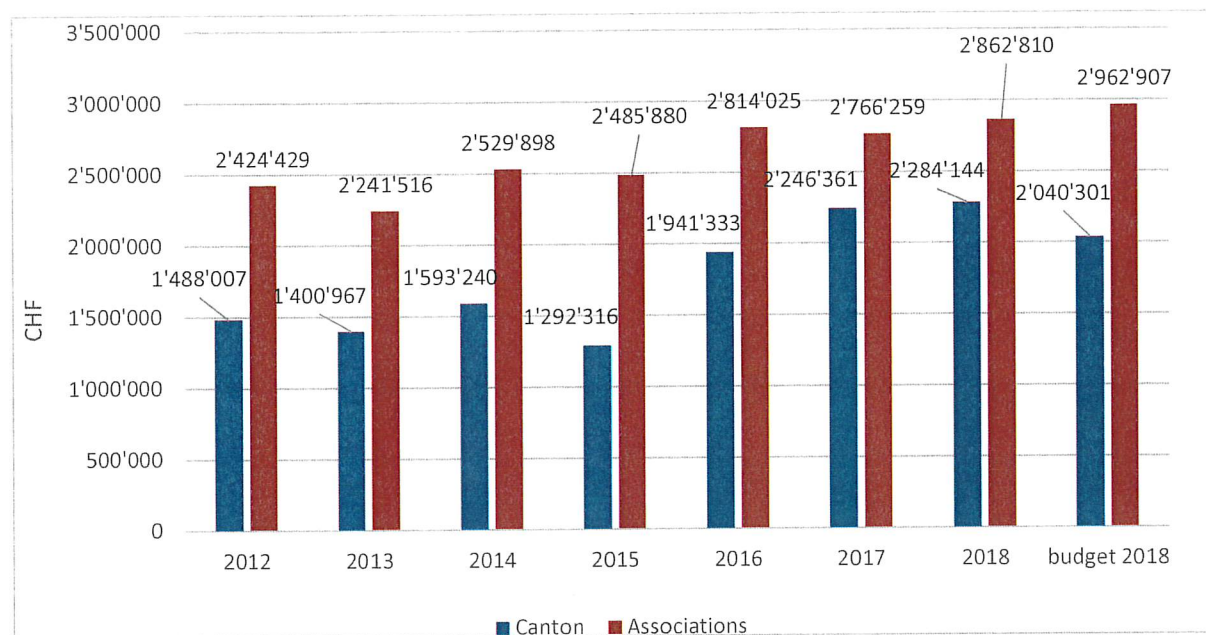
⁶ Idem

⁷ Idem

Participation Canton et Associations Intercommunales

En un coup d'œil les charges non maîtrisées par la Commune

La péréquation est à charge dans les Associations



Autres indicateurs

Taux d'imposition

64 ct par franc à l'Etat (aussi 64 points)

Valeur du point d'impôt (source BDI)

	2018	2017	2016
Point d'impôt	80'568	89'567	86'749
Net par habitant	68.57	77.15	72.41

Points d'impôt affectés

	2018	2017	2016
Facture sociale	25.04	22.13	19.52
Péréquation nette	16.87	15.79	13.97

Marge d'autofinancement

	2018	2017	2016
Cash-flow	234'663	132'934	356'425

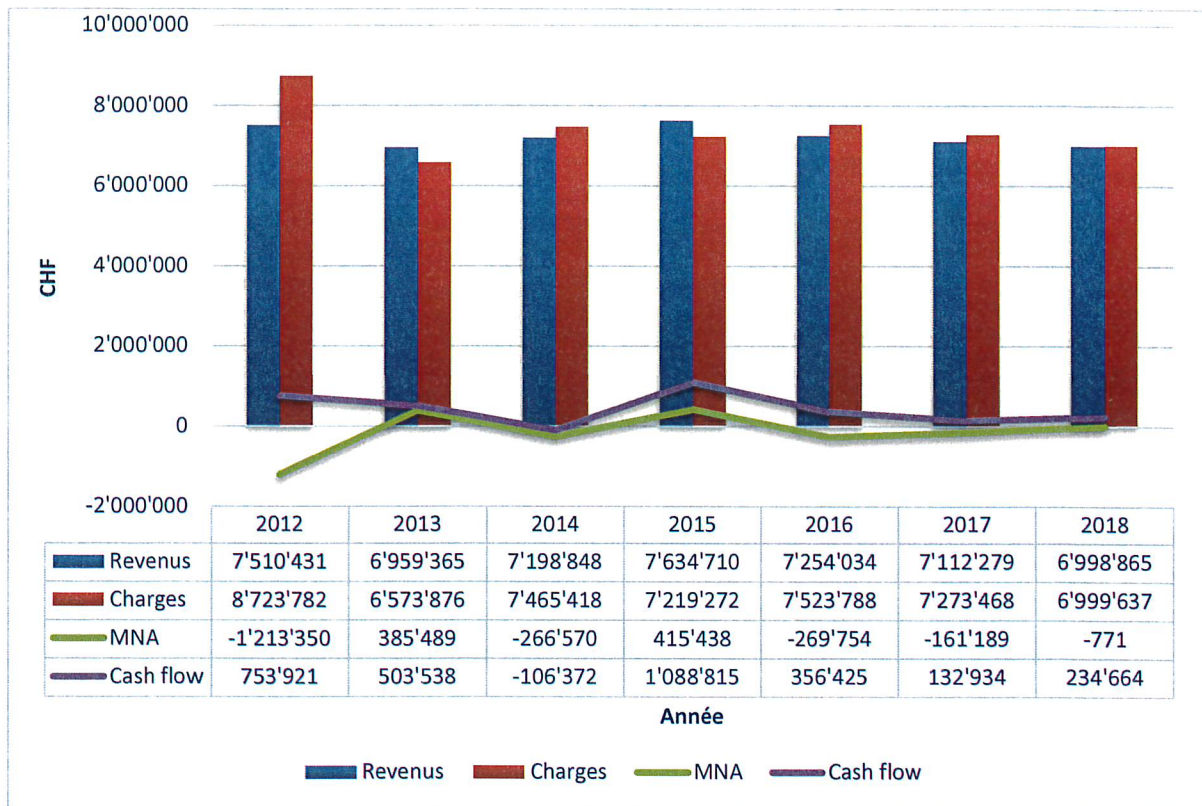
Endettement net par habitant

	2018	2017	2016
Net par habitant	3'624	3'665	3'657

Cautionnement hors bilan (CHF)

AIAB	4'729'418,90
SITSE	3'404'536,00
ORPCi	10'558,10

Marge nette d'autofinancement (MNA) et Cash-flow



MNA: (= revenu épuré (RE) – charges épurées (CE)) La marge nette d'autofinancement correspond à un concept de résultat qui reflète les moyens financiers à disposition de la commune. Dans le cadre de la planification financière, la MNA est un instrument de prévision des moyens financiers à disposition pour les années futures, qui peuvent être utilisés sous forme de baisse d'impôts, de financement de nouveaux investissements, de remboursements supplémentaires d'emprunts ou encore de financements de politiques redistributives ou sociales. Les amortissements comptables obligatoires (réguliers) sont les seules écritures comptables prises en compte dans le calcul de la MNA, celle-ci supposant que les amortissements comptables correspondent aux amortissements financiers (amortissement économique ou remboursement de la dette). Les sommes allouées à ces remboursements ne sont donc plus disponibles pour un autre usage.

CF : A l'image de la MNA, le Cash-flow est également un concept de résultat. Son calcul suppose les mêmes principes que pour la MNA, à la différence que les amortissements obligatoires sont ajoutés aux résultats.

Préavis clôturés en 2018

32-2015 – Demande de crédit de CHF 423'000,- destiné à la construction d'un trottoir et d'une piste cyclable – Remplacement d'une conduite d'eau : clôturé à CHF 297'285,20; les travaux de remplacement de la conduite ont été mis à la charge du SITSE qui entre temps est devenue propriétaire du réseau d'eau de la commune de Crassier. Si l'on soustrait le montant des travaux du remplacement de la conduite, le préavis est de CHF 326'900,-, soit une économie de CHF 29'614,80.

REPRÉSENTATIONS:

La Commune a été régulièrement représentée par la Municipalité dans les réunions suivantes (liste non exhaustive):

Assemblée des Syndics du district de Nyon

Présidée par le Préfet, l'assemblée a été convoquée à 3 reprises; les sujets suivants ont été traités:

- Naturalisation.
- FJDN (Fédération des Jeunesses du District de Nyon)
- Avenir du quotidien « La Côte »
- Justice de paix, rôle des communes - expulsions.
- Immatriculation des véhicules d'autres cantons sous plaques vaudoises.
- Comptes 2017 des communes du district de Nyon.
- Echanges sur la question de la RIE III.
- Fondation Equitim – modèle innovent pour assurer des loyers abordables.
- Règles applicables pour la construction hors des zones à bâtir.
- Point de la situation concernant l'aménagement (PDC-LAT-LATC)

Groupement des Syndics Asse et Boiron

Les Syndics se sont réunis qu'une fois pour traiter les différents sujets concernant les neuf communes membres. Durant l'année 2018, les sujets suivants ont été abordés:

- Tendance DISREN.
- Temple de Crassier – Rénovation du clocher.
- Service technique – police des constructions.
- Désignation d'un délégué BPA à la sécurité.
- Quid de la répartition population/enfants pour la réglementation des frais de crèche et UAPE.
- Prestations fournies par l'Agent de sécurité publique demandées par l'AEE.

Union des Communes Vaudoises (UCV)

L'UCV est une association faîtière chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public.

Ses objectifs sont:

- Sauvegarder les compétences des communes vaudoises.
- Promouvoir la formation des élus et des collaborateurs.
- Informer et consulter ses membres.
- Recueillir et faire connaître (après consultation) l'avis de ses membres sur les projets qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat.
- Représenter les communes membres auprès des autorités cantonales, des organismes publics ou privés.

L'UCV s'engage de manière proactive dans tous les dossiers où les compétences et les finances communales sont en jeu: elle porte une réflexion, propose des pistes, négocie des solutions et enfin suit leur concrétisation. Ce faisant, elle forge avec ses 277 membres l'avenir de l'ensemble des communes vaudoises.

En 2018, l'UCV compte 277 communes membres sur 309, soit 90 % des communes totalisant 94 % de la population vaudoise. L'association est l'interlocutrice privilégiée des communes vaudoises et des autorités cantonales: une force de proposition écoutée et entendue.

L'UCV en 2018 c'est :

- **CHF 50 mios**, c'est le montant obtenu par l'UCV dans les négociations avec le Conseil d'Etat au sujet des impacts financiers de la RIE III vaudoise, suite à l'impulsion donnée par le biais de la motion Mischler au Grand Conseil.
- **428 questions**, c'est le nombre de questions traitées par les juristes de l'UCV durant l'année 2018.
- **414 participants**, c'est le nombre de personnes ayant suivi les 16 formations proposées par le Centre de formation en 2018.
- **1 point d'impôt**, c'est la part obtenue par l'UCV dans les négociations avec le Conseil d'Etat portant sur le transfert du financement de l'AVASAD en 2020.

L'UCV a œuvré pour atténuer le choc de la RIE III vaudoise en obtenant notamment CHF 50 mios de compensation de la part du Canton. Les membres du Comité, les délégués des communes et le personnel du Secrétariat général ont travaillé dans ce sens avec beaucoup de dévouement, tout en défendant les intérêts des communes vaudoises dans d'autres domaines. Au centre des réflexions se trouvent principalement la question de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, le traitement de la facture sociale et la répartition des tâches et leur financement entre le Canton et les communes.

C'est aussi le début de l'élaboration d'un nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) et des réflexions à propos d'une nouvelle loi sur les finances communales. Les thèmes de l'aménagement du territoire et du financement des équipements scolaires, sous l'éclairage du passage au numérique, n'ont pas été oubliés, l'UCV y travaille en permanence, à la recherche de solutions avec l'Etat. En participant activement à ces politiques publiques, l'UCV agit comme moteur du changement pour le futur des communes vaudoises.

La Région de Nyon (anciennement nommée « le Conseil Régional du district de Nyon »)

La Région de Nyon est l'association des communes du district de Nyon. Elle compte 42 communes adhérentes au 31.12.2018 et coordonne la planification régionale autour des thématiques interdépendantes que sont le territoire, la mobilité, l'environnement, le contexte socio-économique, la culture, le tourisme et le sport.

LES POINTS FORTS DES ACTIVITÉS DE LA RÉGION DE NYON EN 2018

Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 4 reprises en 2018, acceptant 9 préavis déposés par le Comité de direction, 3 postulats et 1 interpellation.

Comité de Direction

Le Comité de Direction a siégé à 22 reprises. Il a soumis 10 préavis au vote du Conseil intercommunal. Il a répondu aux sollicitations de plusieurs communes en les visitant.

Dans son rapport annuel 2018, la Région de Nyon passe en revue les résultats obtenus dans ses différents domaines d'action.

En voici l'essentiel d'un coup d'œil :

Mobilité

En 2018, le Forum de la mobilité organisé par la Région de Nyon a fait le bilan du programme de transports publics 2011-2017 et défini les perspectives en la matière. Un nouveau cap a été franchi en fin d'année dans le district, avec plus de 7 millions de voyageurs comptabilisés. Le rapport annuel révèle que la fréquentation des transports publics du district présente désormais une hausse de 54% depuis leur réorganisation menée par la Région. Par ailleurs, le blocage du développement du réseau de vélos en libre-service a été levé par le Tribunal fédéral, qui a donné raison à la Région face à l'entreprise non retenue pour l'exploitation.

Territoire

Les études relatives à l'aménagement des quartiers des gares se sont poursuivies à Coppet et amorcées à Rolle en 2018. Le projet de route de distribution urbaine a rencontré un revers avec la renonciation d'une commune, mais se poursuit sur Eysins et Nyon. Les projets d'agglomération de 3e génération du Grand Genève ont reçu l'aval fédéral, assorti de CHF 11 millions alloués à ceux portés par la Région de Nyon pour le compte de 23 communes et cofinçant des mesures coûtant au total CHF 32 millions.

Environnement

La Région a participé aux Assises européennes de la transition énergétique et coordonné 90 événements dans le district. La mise en œuvre du contrat corridors Vesancy-Versoix s'est terminée en 2018: une quarantaine de mesures ont été réalisées. Un soutien de CHF 300'000,- a été accordé au projet de préservation du Bois de Chênes, à Genolier.

Economie

Le Prix à l'innovation a récompensé à hauteur de CHF 50'000,- une entreprise de Prangins pour ses détergents écologiques. Le soutien à l'abattoir régional a été validé et une activité d'appui aux entreprises de la filière bois a été mise en place. Par ailleurs, le rapport annuel relève que 24 entreprises du district ont reçu en 2018 un financement cantonal LADE (loi sur l'appui au développement économique) via la Région de Nyon.

Tourisme

Les travaux d'aménagement ont débuté au col de la Givrine. Le projet de domaine skiable transfrontalier autour de la Dôle a été accepté, avec un financement régional s'élevant à CHF 1'972'840,-. La Région a en outre accordé CHF 486'000,- de soutien à des projets d'équipement touristique.

Culture

Deux soutiens pluriannuels ont été reconduits en 2018 dans le domaine de la culture. D'une part, il s'agit d'un apport de CHF 210'000,- sur 3 ans à l'association de l'Usine à Gaz qui, durant les travaux, propose une programmation hors-les-murs. D'autre part, un soutien de CHF 460'000,- sur 4 ans a été accordé au far° festival des arts vivants, qui présente des activités à Nyon ainsi qu'à Rolle, Givrins et Prangins. Parallèlement, 46 projets ont été soutenus dans le district à hauteur de CHF 151'500,- au total. Le rapport propose une carte illustrant la répartition géographique des soutiens culturels.

Sport

La Région a accordé 7 soutiens dans le sport en 2018, pour un montant total de CHF 23'000,-. Un accord a été scellé pour organiser les Mérites sportifs régionaux avec la Ville de Nyon et la Ville de Gland, sur la base des deux rendez-vous locaux préexistants.

Communication

Une refonte complète de la communication a été menée en juin 2018, introduisant la nouvelle marque Région de Nyon et sa ligne graphique. Un nouveau site internet a été créé à cette occasion, enregistrant un bon d'audience de +58% par rapport à l'ancien. L'association s'est simultanément déployée sur les réseaux sociaux, où elle a diffusé 233 publications durant le semestre. L'ensemble des supports et campagnes a bénéficié du renouveau, enregistrant des résultats positifs.

Organes

Au Comité de direction, trois dicastères ont de nouveaux responsables depuis 2018 et une nouvelle vice-présidence est en place. Au Secrétariat régional, le recrutement d'un nouveau secrétaire général a été mené avec succès et un troisième pôle y a été créé en milieu d'année (Communication et monitoring).

Entités partenaires

Télé-Dôle a poursuivi les étapes de mise en place du nouveau domaine skiable transfrontalier autour de la Dôle et la Sofren a été mobilisée pour permettre des économies sur le loyer des bureaux de la Région.

Soutenu par la Région de Nyon pour une période de 3 ans, le Conseil de jeunes du district de Nyon a pu bénéficier de la totalité des CHF 12'000,- disponibles. Il a destiné ce montant à son fonctionnement, mais aussi à des événements (le programme OFF des Assises européennes de la transition énergétique, soirée engage.ch, fête des 10 ans du district) et à un projet de structure artistique dans des locaux à la Redoute.

GHOL – Hôpitaux de Nyon et Rolle / Association de soutien des Hôpitaux de l'Ouest

lémanique

Le GHOL a accueilli 8'107 patients pour des hospitalisations de deux jours ou plus en 2018, soit 2,5 % de plus qu'en 2017 (7'908 patients). Cette légère hausse d'activité a été observée dans la plupart des hôpitaux et cliniques de Romandie et concerne entre autres les patients de médecine interne.

Le nombre de journées d'hospitalisation est passé de 47'381 en 2017 à 49'467 en 2018, soit + 4,4 %.

Le taux d'occupation du GHOL a été de 95,6 % pour les lits de soins aigus en 2018 (90,8 % en 2017) et de 99,8 % pour les lits de réhabilitation du Centre de pneumologie en 2018 (96.3 % en 2017).

La durée moyenne de séjour était de 5,7 jours pour les lits de soins aigus en 2018 (quasi identique en 2017) et de 11,7 jours pour les lits de réhabilitation de pneumologie en 2018 (11,5 jours en 2017).

Le service des urgences a accueilli 29'558 patients en 2018 (28'098 patients en 2017), soit + 5,2 %.

629 bébés ont vu le jour dans notre maternité en 2018 (597 en 2017).

27'843 patients ont été pris en charge par notre service de radiologie en 2018 (27'019 en 2017) soit + 3,1 %.

Les laboratoires d'analyses médicales ont satisfait 62'701 demandes en 2018 (57'634 demandes en 2017) soit + 8,8 %.

AIAB (Association Intercommunale Asse et Boiron)

L'Association Intercommunale Asse-Boiron a pour mission:

- l'achat, la construction, le financement, la location, la gestion, l'entretien, la démolition ou la transformation des bâtiments du collège secondaire Elisabeth de Portes.
- l'exploitation de la piscine intercommunale à Chéserey, destinée au grand public, aux écoles et aux clubs sportifs.
- la participation à d'autres investissements et financements d'immeubles et d'infrastructures en relation avec un intérêt régional défini par elle-même.

Evénements :

- L'ouverture du restaurant scolaire a eu lieu à la rentrée des élèves. Il y a encore des travaux de finitions et des réglages techniques en cours; les entreprises concernées sont bien mobilisées. Une personne a été engagée pour la conciergerie.
- Le 22 janvier 2018, l'Asse déborde et la piscine est inondée, 1.20m d'eau dans les locaux du sous-sol, submergeant les pompes et toutes les installations techniques. Nonante deux jours de fermeture pour la remise en état des installations. CHF 389'638,29 de dégâts, l'ECA a remboursé presque l'entier. Les montants à charge de l'Association sont : CHF 7'518,06 pour le technique et CHF 4'011,47 pour le matériel d'exploitation. La Vaudoise Assurances a indemnisé l'AIAB de CHF 134'639,- pour la perte d'exploitation. L'AIAB a également offert les loyers de janvier à avril à ses locataires comme dédommagement.

L'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale)

L'ARAS du district de Nyon est une association de Communes au sens de la Loi sur les Communes. Son siège est à Nyon et les 47 Communes du district en sont membres.

L'ARAS a deux buts principaux:

1. L'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003
2. L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS).

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional (CSR) pour ce qui concerne la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) et aux Agences d'assurances sociales (AAS) pour le RAAS.

À relever que l'Agence d'assurances sociales de Nyon intègre également un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles. Cet organe est en charge d'examiner le droit et d'octroyer s'il y a lieu les prestations financières prévues par ce dispositif, dont le but est d'apporter un « coup de pouce » aux familles ayant un revenu qui ne permet pas de couvrir leurs charges (selon certaines normes).

CENTRE SOCIAL REGIONAL (CSR)

Le CSR a pour mission principale d'informer et d'orienter la population du district dans le réseau social régional et cantonal et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI), conformément à la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003.

Nombre de demandes RI (Revenu d'Insertion):

Pour notre commune, le tableau ci-dessous montre le nombre de dossiers traités sur l'année, ainsi que le nombre de demandes pour lesquelles une décision de refus a été rendue:

	2018	2017	2016
Demandes	2	4	4
Refus	1	1	0

Agence d'Assurances Sociales (AAS)

Conformément au Règlement cantonal du 28 janvier 2004, les Agences d'assurances sociales ont pour mission de renseigner la population dans toute démarche concernant les droits et obligation en matière d'AVS/AI/APG/LVLAMal, ainsi que pour compléter et contrôler les demandes de subsides octroyés par l'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM).

Depuis le 1^{er} juillet 2016, un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles fonctionne au sein de l'AAS de Nyon.

Toutes les personnes du district sollicitant les PC Familles sont donc invitées à s'adresser à l'AAS Nyon, qui traite le dossier dans son intégralité, de sa constitution à la décision d'octroi (ou de refus) de prestations.

Les PC Familles compensent la différence qu'il y a entre les revenus propres d'une famille et le montant des dépenses reconnues pour cette famille. Elles couvrent les besoins vitaux de toute la famille lorsqu'il y a des enfants entre 0 et 6 ans et uniquement ceux des enfants lorsque ceux-ci sont plus âgés (entre 6 et 16 ans).

Elles se composent d'une prestation financière (PC Familles annuelle) et du remboursement des frais de garde d'enfants et de maladie dûment prouvés.

Pour pouvoir prétendre aux PC Familles, les conditions suivantes sont requises :

- Être domiciliés dans le canton de Vaud depuis 3 ans au moins et disposer d'un titre de séjour valable;
- Vivre en ménage commun avec des enfants de moins de 16 ans ;
- Disposer de revenus insuffisants par rapport aux dépenses de la famille, selon les normes définies dans la Loi sur les PCFam.

A.E.E. (Association intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron)

Les buts de l'Association :

- **Principal** : de pourvoir au fonctionnement de l'instruction publique primaire et secondaire des enfants des communes associées fréquentant l'Etablissement scolaire E. de Portes, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment de la loi scolaire et de son règlement d'application.
- **Optionnels** : la mise en œuvre d'activités touchant à l'enfance et à l'école. Ces derniers buts ne pouvant être poursuivis que par les communes qui le souhaitent.
- **Actuels** : Principal: scolaire
Optionnel: Réseau Asse et Boiron

- But scolaire

La loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO) définit les rôles entre le canton et les communes.

L'Association a notamment les rôles suivants :

- les relations avec la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO),
- les relations avec la Direction de l'Etablissement Scolaire E. de Portes (ESEP),
- les relations avec les entreprises de transport,
- l'organisation et la mise en place des transports scolaires,
- la mise à disposition des différents bâtiments à l'ESEP,
- l'application des articles 63 et 63a de la Constitution Vaudoise.

- But du Réseau Asse et Boiron

Le Réseau a été reconnu le 10 décembre 2008 par la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE).

Conformément à la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE), la reconnaissance a été renouvelée en début d'année 2015.

Il compte les trois accueils définis par la loi (LAJE) :

➤ **Accueil collectif préscolaire**

Deux crèches,

- La Galiote à Eysins,
- Les Papillons à Crassier.

➤ **Accueil Familial de jour (AFJ)**

Les Accueilantes en Milieu Familial (AMF) sont gérées par la Ville de Nyon, par le biais d'une convention.

➤ **Accueil collectif parascolaire**

L'Unité d'Accueil Pour Ecolier (UAPE) Asse et Boiron est présente sur cinq lieux d'accueil :

- Les Z'Eysinois à Eysins,
- Les P'tits Lézards à Gingins,
- Tournicotty à Chéserey,
- La Boîte à Malices à La Rippe,
- Le Repère à Borex-Crassier.

En 2018, Crassier comptait 107 élèves scolarisés en primaire et 47 au secondaire, soit 154 élèves en tout.

Seul Eysins comptait plus d'élève que Crassier avec 221.

Le Conseil d'Établissement (CET)

Le Conseil d'Établissement de l'Établissement Scolaire E. de Portes est placé sous la responsabilité de l'AEE. Il est actif depuis la rentrée scolaire 2011-2012.

Il se compose de quatre groupes de quatre personnes représentant, à parts égales :

- les autorités communales ou intercommunales ; l'un de ses membres en assume la présidence ;
- les parents d'élèves fréquentant l'ESEP ;
- les représentants des sociétés locales organisant des activités pour les enfants en âge de scolarité ;
- les représentants des professionnels actifs au sein de l'ESEP, plus un représentant de l'APE, ainsi qu'un travailleur social.

SADEC (Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte)

Constituée le 17 mars 1994, la SADEC a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

La SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise sur les déchets du 5 septembre 2006, pour le périmètre de gestion de « La Côte ».

SADEC couvre un périmètre regroupant 60 communes de la Côte et du Pied du Jura.

Nouveau site de Gland – panneaux solaires

Voilà plus d'un an que SADEC occupe ses nouveaux locaux administratifs situés sur le site de notre station de transfert routier de Gland. Voilà donc plus d'un an que les 67 m² de panneaux solaires photovoltaïques installés en toiture produisent de l'énergie verte et, comme vous pourrez le constater à la lecture des chiffres ci-dessous, le bilan sur les 12 premiers mois d'exploitation est largement favorable :

Production d'énergie solaire : 12'046 kWh

Consommation totale d'énergie : 7'071 kWh



© Michel Perret

Les excédents produits par SADEC sont pour le moment réinjectés dans le réseau du distributeur local moyennant rétribution. Ces revenus, cumulés aux économies faites sur l'achat d'électricité, permettent à SADEC un gain d'environ CHF 1'000.- par année permettant d'envisager l'amortissement des panneaux solaires en 22 ans. Des réflexions sont également en cours pour valoriser davantage encore nos excédents de production.

Acquisition d'un véhicule électrique



Depuis le milieu du mois de novembre 2018, notre société est propriétaire d'un véhicule électrique Renault Zoé. Ce véhicule dispose d'une autonomie d'environ 300 km et servira aux différents déplacements de nos collaborateurs.

Grâce aux panneaux solaires équipant la toiture de notre bâtiment administratif (voir ci-dessus), les excédents de production électrique pourront servir à alimenter ce véhicule qui roulera ainsi à l'énergie solaire.

Concept harmonisé de la taxe au sac

Un total de **13'223.265 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectées dans le périmètre de la SADEC en sacs taxés au cours de l'année 2018. Par rapport à l'année 2017, le tonnage est en très légère hausse de 0,59%. Etant donné que la population a également augmenté au cours de l'année écoulée, nous nous réjouissons de constater que la production par habitant a baissé durant ce même laps de temps pour passer de 124,5 kg/hab. en 2017 à 123,9kg/hab. en 2018.

Pour mémoire, la valeur finale de la rétrocession 2018 découlant de la vente des sacs taxés a été fixée à **CHF 344,29 HT/tonne**. Ce montant est sensiblement inférieur à celui versé lors des dernières années. Cela est dû principalement à la baisse notable de la vente de sacs enregistrée au cours de l'année 2018 (-3,6%). En déduction de ce montant, les frais engagés par SADEC en 2018 pour la gestion du concept harmonisé de la taxe au sac se sont élevés à **CHF 1,97 HT/tonne**.

ORPC (organisation régionale de la protection civile)

En 2018, l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC) du District de Nyon regroupe quelque 47 communes et emploie 8 personnes, pour un équivalent plein-temps de 7,6.

Les astreints à l'ORPC District Nyon sont au nombre de 860 au 31 décembre 2018. Les effectifs de milice sont organisés en six compagnies, dont une formation d'intervention régionale (FIR) et cinq formations d'appui régional (FAR) comprenant une compagnie d'Etat-Major ainsi que cinq compagnies d'appui et d'assistance.

Les activités de l'ORPC s'orientent invariablement sur :

- 1/ Instruction.
- 2/ Interventions en faveur de la collectivité.
- 3/ Interventions en situation d'urgence.

En 2018, 5'910 jours de services ont été effectués au sein de l'ORPC Nyon, soit une diminution de 7,5 % par rapport à l'année précédente. Quelques 1'548 jours ont été effectués pour des engagements au profit tiers et 553 jours d'engagements en situation d'urgence alors que 3'779 jours ont été effectués pour les cours de répétition.

Clinique dentaire

La clinique itinérante scolaire permet un dépistage sur l'ensemble des enfants scolarisés et offre également un service de soins refacturé aux parents.

SDIS Nyon-Dôle (service de défense incendie et secours)

En 2018 les groupes d'intervention des 4 sites opérationnels du SDIS Nyon-Dôle, ont été alarmés à 531 reprises, dont 14 pour Crassier.

Forte augmentation d'interventions cette année, avec 82 cas en plus par rapport à 2017.

Le site de Bonmont est composé d'une section DAPY qui intervient sur les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Crassier, Chésereux, Gingins et La Rippe. « DAPY » signifie que les sapeurs sont autonomes pour de nombreuses interventions, par exemple : inondation, sauvetage, aide au portage. Pour les autres critères comme par exemple les incendies, le DAP (détachement d'appui) intervient avec l'appui du DPS de Nyon.

L'effectif au 1^{er} janvier 2018: 39 sapeurs.

Exercices du DAP:

Les membres du DAP se sont formés aux domaines de base et aux missions attribuées lors de 4 exercices répartis sur des soirées et samedis. Les thèmes traités ont été:

- Extinction et moyens à dispositions;
- Motopompe, déploiement et transport d'eau;
- Sauvetage.

Formation des cadres:

Les officiers et sous-officiers se sont formés sur le travail d'équipe et sur le nouvel outil d'aide à l'intervention ProSDIS. Ils ont également étudié des lieux spécifiques sur le territoire.

En termes de statistiques au 31 décembre 2018:

- 900 heures d'exercices avec les cours de cadres et les cours ECA.

Manifestations:

Le DAP a été mandaté pour les manifestations suivantes :

Manifestations communales :

- La garde du 1^{er} août a été assurée par des équipes qui se sont rendues sur les sites des feux des communes de Crassier-Borex, La Rippe, Chésereux et Gingins assurant ainsi une présence auprès de la population.

Manifestations privées:

5 demandes qui sont:

- Le Troc de printemps et d'automne à Chésereux;
- 3 soirées de concert à l'Abbaye de Bonmont;
- La course de vélo de la Barillette;

Interventions et faits marquants:

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, les groupes du DAP de l'OI Bonmont sont intervenus à 61 reprises, réparties comme suit:

Incendies	7
Sauvetage	3
Inondations	50
Alarme automatique	0
Divers	1

Les 61 alarmes ont mobilisé les intervenants pour un total de 997 heures.

ACP (Association couvert à plaquettes)

Notre commune n'étant plus acheteuse de plaquettes et ne voyant plus l'utilité de son adhésion a informé l'ACP par courrier recommandé du 6 septembre 2018, de son retrait de l'Association intercommunale pour le 31 décembre 2019. (Selon l'art. 7 des statuts de l'ACP, *le retrait d'une commune sera possible moyennant un préavis d'une année pour la fin de chaque exercice comptable*).

INFORMATION SUR:

Parcs et promenades

La place de jeux centrale connaît toujours un énorme succès, vu son emplacement et son cadre. Bien sûr, elle engendre son lot de nuisances (bruit et propreté), que des contrôles du service de surveillance n'élimineront pas tous.

La place de sports de l'AIAB jouit d'un succès magnifique. Là aussi, une surveillance du site s'est révélée indispensable.

Rien à signaler, si ce n'est que dès 2019, la commune pourra être déclarée « sans pesticides ». La Municipalité applique ainsi la législation et répond à un souci souvent exprimé des habitants. Une petite débroussailleuse remplacera les produits chimiques, mais il faudra s'habituer à voir quelques herbes folles ici ou là; adventice certes, mais contribuant à la biodiversité.

Déchetterie

Beaucoup nous envient la déchetterie !

Parce qu'elle est fonctionnelle mais aussi parce qu'une ouverture quatre fois par semaine à des horaires différents est un véritable service aux habitants.

Parce que l'on peut y déposer quasiment tout, ou à peu près, pour autant que les déchets soient bien triés. Notamment la benne des déchets inertes, qui ne doit en aucun cas contenir du plastique. Si la benne contient d'autres déchets que ceux qui peuvent être mis en décharge inerte, elle sera retriée aux frais des contribuables!

Le fait d'accepter les plastiques de moins de 60 cm est aussi apprécié. Même si la récupération des plastiques n'est pas encore au point (il y en a tellement de sortes !) le fait d'utiliser une benne avec compacteur permet des économies de transport.

Mais, et c'est le revers de la médaille, les plastiques récupérés à la déchetterie ne remplissent pas des sacs taxés, faisant ainsi diminuer la rétrocession au sac versée par la SADEC et augmenter la taxe communale d'évacuation des déchets!

Les entreprises industrielles ou agricoles ne peuvent évacuer leurs déchets spécifiques à la déchetterie: aussi, le carreleur ne peut y amener ses catelles défraîchies, ni le garagiste les portes de véhicules accidentés, ni l'électricien ses câbles électriques, ni l'agriculteur ses plastiques de balle ronde ! Ces entreprises ont toutes un contrat avec une maison de transport pour évacuer leurs déchets industriels. Ces contrats sont présentés à la Municipalité. Mais ces entreprises ont

le droit d'accéder à la déchetterie, y compris avec leur véhicule professionnel, pour évacuer, comme tout habitant de Crassier, ses déchets privés, tel que verres, papiers, cartons, gazon, etc.

Sécurité

La société de sécurité privée a accompli ses dernières rondes en décembre. Elles seront avantageusement remplacées par des patrouilles de la gendarmerie vaudoise, qu'il ne faut pas hésiter à appeler (117) en cas d'infractions ou même de soupçons d'infractions dans le voisinage.

La surveillance mutuelle des habitations reste aussi un facteur de sécurité, tout comme les patrouilles des douanes.

Police des constructions

Permis de construire délivrés en 2018 (enquête publique, dispensé, autorisation municipale):
11 permis de construire, dont 4 enquête publique (STI) – 7 dispensés d'enquête publique (72d RLATC), 8 autorisations municipales – 10 permis d'habiter ou d'utiliser.

Nous travaillons toujours avec le Service Technique Intercommunal (STI) qui regroupe 35 communes au moyen d'une convention datant de 1989. Dirigé par M. Thierry Genoud, architecte, le STI est chargé du contrôle, du respect des dispositions légales, de l'examen et du suivi des dossiers de construction. Il facilite ainsi la tâche des municipalités et des prises de décisions qui leur incombent.

Routes

Le plan d'investissement de la législature en cours prévoit le renouvellement des tapis par tranche annuelle de CHF 100'000,--. C'est dans ce cadre qu'ont été refaits le chemin des Vuattes (suite à l'ouverture de la nouvelle déchetterie) et le chemin des Artisans.

Mais vu la nécessité de faire des économies sur les investissements qui ne procurent pas de rendements directs, les travaux sur les autres tronçons sont reportés à des années plus faciles. Il n'y a en fait aucune urgence: les « limaces » du bitume ont été colmatées sur la route de l'Ancienne scierie et il serait dommage d'effectuer des travaux sur la route de Nyon avant de procéder à la réalisation du projet de l'Ancienne gare qui sera normalement présenté au printemps 2019.

La réfection par colmatage de la place du Lien, du chemin du Lévrioux et du chemin de Montelly est prévue pour 2019.

Eau sous pression ESP et compteurs

Depuis 1^{er} janvier 2016, les SITSE (Services industriels de Terre Sainte et Environs) ont repris entièrement le réseau ESP après celui des EC et EU.

Eaux claires et usées EC + EU

Certains citoyens se sont étonnés de l'augmentation des tarifs. A ceux-ci, nous disons :

- depuis longtemps, le prix de l'eau à Crassier était un des plus bas de la région,
- les investissements très importants qui attendaient la commune en cas de conservation du réseau auraient inmanquablement eu une incidence sur le prix de l'eau,
- comme pour l'énergie, l'eau la meilleure marché est celle que nous ne consommons pas !

Bâtiments communaux

Tous les bâtiments communaux sont régulièrement entretenus. Ils sont en bon état, sauf bien entendu l'ancienne gare et ses dépôts.

Un nouveau projet sera présenté en 2019. Il permettra peut-être d'englober une véritable épicerie ou un dépôt de pain / tea-room? La poste également, qui va quitter Borex, est intéressée à ouvrir une agence postale à Crassier.

Finalement, le retard du projet aura peut-être du bon!

Cimetière intercommunal

Une fontaine, une prairie fleurie, un joli pavé rendent ce lieu plus serein. Le jardin du souvenir complète les possibilités d'inhumation: tombe à la ligne, tombe cinéraire, colombarium et cendrier.

Temple et salle de paroisse

- a) Le temple appartient à la paroisse de la Dôle, mais son entretien incombe aux quatre communes qui faisaient partie de la paroisse de Crassier.
C'est donc pour Arnex, Borex, La Rippe et Crassier un lourd tribut avec un chauffage obsolète et une façade bientôt décrépie !
- b) La salle de paroisse appartient aussi à la paroisse de la Dôle, mais là ce sont les neuf communes de la paroisse qui assurent l'entretien.

Bœuf Rouge

Depuis novembre 2016, deux jeunes ont repris l'exploitation du Bœuf Rouge.

Notre établissement connaît enfin le succès et les soucis du Bœuf Rouge sont, espérons-le, définitivement, derrière nous.

Ancienne scierie

Les différentes salles mises à disposition du public ou des sociétés sont toujours très prisées. La crèche « Les Papillons » a remplacé l'école enfantine, au grand dam des parents d'enfants d'âge préscolaire, mais à la satisfaction des parents de tous jeunes enfants !

L'AEE occupe désormais les locaux administratifs faisant de Crassier le centre scolaire d'Asse et Boiron !

Personnel

La Municipalité a engagé Madame Nena Petrovic en qualité d'Agent(e) d'exploitation à 50 % dès le 1^{er} septembre 2018 et lui souhaite la bienvenue.

La Municipalité réitère ses remerciements à tous ses collaborateurs qui se dépensent sans compter pour la bonne marche de la commune et donc pour le bien de la communauté.

Contrôle de l'habitant et Police des étrangers

Population au 31.12	
Résidence principale : 1176	Résidence secondaire : 6
Suisses : 873	Etrangers : 309
Arrivées : 124	Départs : 125
Naissances : 19	Décès : 1
Prestations	
Cartes d'identité : 40	Permis de séjour : 148

Octroi de la nationalité suisse et droit de cité vaudois en 2018

- 5 dossiers de demande de naturalisation ont été déposés (13 candidatures).
- 35 candidats ont obtenu la naturalisation.

Selon la loi sur la protection des données nous ne pouvons pas divulguer le nom des personnes concernées.

Nos aînés

Nos aînés		
Nom	Prénom	Date naissance
Melly	Gisèle	06.11.1924
Bolay	Marie	10.11.1929
Vulliet	Pierre	07.04.1930
Vulliet-Titotto	Pia Régina	18.11.1930
de Loriol	Jean-Pierre	25.01.1931
Berlie	André	03.04.1931
Frei	Robert	17.07.1931
D'Eramo	Guido	18.04.1932
Schröder	Théo	05.12.1932
Grosjean	Gisèle	20.03.1933
Lauber	Catherine	25.10.1933

Nous souhaitons la bienvenue à:

Naissances		
Nom	Prénom	Date naissance
da Silva Alves	Luisa	04.02.2018
David	Maïla	13.02.2018
Rouamba	Anthony	27.02.2018
Tudose	Anna	08.03.2018
Saugy	Adrien	18.06.2018
Kuelo	Lukeni	30.06.2018
Brochet	Victor	19.07.2018
Kappeler	Isaline	19.07.2018
Hauser	Sasha	15.08.2018
Aeschlimann	Simon	21.08.2018
Testaz	Emile	23.08.2018
Melly	Daphné	29.08.2018
Cantale	Léon	14.09.2018
Duch	Helena	05.10.2018
Badan	Estelle	26.10.2018
Barthès Ibañez	Valentina	03.11.2018
Coullon	Jules	15.11.2018
Rochat	Johan	21.12.2018
Ben Zid El Gmati	Nelya	28.12.2018

Manifestations principales de la vie associative

Cérémonie des vœux de l'An nouveau
Brûlage des sapins
Lan Party
Soirées de gym
Vide-grenier
Sortie des Anciens
Abbaye la Sentinelle fédérale (prochaine en 2019)
Fête de la Bière
Fête Nationale – Borex/Crassier
Course pédestre Asse et Boiron
Désalpe (dernière en 2018)
Halloween
St. Nicolas
Veillée de Noël

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- dans sa séance du 20 juin 2019
- vu le préavis municipal N° 19/2019 – mai 2019 – sur les comptes au 31.12.2018
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- **considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE.

- 1. D'approuver le préavis 19/2019 – Rapport de gestion et comptes exercice 2018**
- 2. d'approuver les comptes de l'exercice 2018 tels que présentés,**
- 3. de donner décharge à la Municipalité et au Boursier de Crassier de leur gestion pour l'exercice 2018.**



Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 22 mai 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic: S. Melly
La Secrétaire: B. Isabettini



Annexes :

Comptes et bilan 2018
Rapport de la fiduciaire
Plan des dépenses d'investissement

Art. 44/Règlement Conseil communal: *La Municipalité est informée de la date des séances de toute commission Délégué municipal à convoquer: M. S. Melly, Syndic et le Boursier M. M.-H. Berlie.*